



Déclaration préalable FNPOS - CGT

Fédération Nationale du Personnel des Organismes Sociaux

INC Maladie et AT/MP

Du 27 mai 2020

Nous sommes aujourd'hui dans une instance dont la forme est particulière, parce que la situation face à cette crise sanitaire est toujours particulière. Les salariés de l'Assurance maladie doivent faire face et s'adapter à toutes ces particularités.

Or, dans ce contexte, sous injonction du gouvernement, vous acceptez chaque semaine, une nouvelle mission pour la Sécurité Sociale à mettre en place dans des délais irrespectueux des salariés et de leurs représentants.

À la suite de l'annonce médiatisée du 1^{er} ministre le 28 avril, vous exigez des CPAM, des CARSAT et des services médicaux, que les « Brigades COVID » soient opérationnelles le 11 mai 2020 alors que la loi n'a pas été promulguée, et qu'elle est contestée par le Conseil constitutionnel. Mais peu importe, l'intendance doit suivre.

Vous confondez vitesse et précipitation.

Les informations parvenues dans les organismes n'ont été qu'ordres et contres ordres. Les salariés contactés sur leur téléphone personnel et souvent dérangés en plein week-end du 8 mai, pour au mieux, les inciter à être volontaire, au pire leur annoncer leur « réquisition » pour cette activité. La mise en place de cette mission, dont l'Etat s'est déchargé sur la Sécurité Sociale, était très floue, à tel point qu'elle n'a pu réellement commencer que le 13 mai dans la plupart des organismes. Les directions locales ont consulté leur CSE dans des conditions inacceptables, et illégales. En effet, si la loi d'urgence sanitaire réduit les délais de consultation, les avis à donner par les CSE doivent être issus de faits avérés, hors la loi n'était pas promulguée lors des consultations des CSE.

Il y a des limites à ne pas franchir !

En revanche, vous n'avez pas oublié d'informer les médias et pris le temps de vous produire sur les plateaux TV. Depuis longtemps l'assurance maladie n'avait pas fait l'objet de tant de considération. Belle opération de communication, mais au service de qui ?

Vous avez décidé de dédier à cette activité 6 500 ETP et fait appel à 4 500 volontaires, qui ne l'ont pas toujours été d'ailleurs. Leurs conditions de travail sont complètement modifiées puisqu'il s'agit d'accepter de travailler jusqu'à 19 h, les samedis et les dimanches compris.

Les salariés attributaires d'une prime d'accueil la conservent et pour les autres, vous leur attribuez gracieusement une prime de 4%. **Aucune générosité de votre part puisque vous ne faites qu'appliquer la Convention Collective Nationale pour les agents en relations téléphoniques avec les assurés sociaux, pas plus !**

Aucune compensation d'ETP n'est prévue pour faire face à ce surcroît d'activité, pourtant les activités comme PFIDASS, Sophia, sont mises de côté malgré l'importance de leurs missions. Les besoins d'effectifs supplémentaires sont primordiaux pour faire face au retard dans le traitement des dossiers, notamment des IJ, du fait du mode dégradé dans lequel ils ont été traités et du retard qui existait avant la pandémie.

Malgré toutes les difficultés rencontrées dans les organismes, les traceurs sont opérationnels, mais ce n'est pas grâce à l'organisation mise en place. En effet, la plupart des salariés lors de leur formation sur site se sont retrouvés seuls à étudier leurs 12 fiches thématiques. Les cadres étaient dans l'impossibilité de répondre à leurs questions faute d'informations, les agents ont dû eux-mêmes organiser leur travail.

Le problème actuel, c'est que visiblement il y a peu de gens à tracer...Vous annoncez dans les médias 500 à 800 signalements par jour, ce qui ne correspond pas du tout aux prévisions et au calibrage que vous aviez fait.

Au lieu de rééquilibrer les besoins en effectif pour cette activité, vous demandez aux salariés des CPAM, des services médicaux et des CARSAT qui ont accepté cette mission, d'assurer une double activité en reprenant leur travail habituel lors de faible affluence. Vous aviez pourtant convenu que cette activité demanderait une forte charge mentale, alors comment un salarié peut assurer dans ce contexte une double activité ? De plus, comment des salariés mis à disposition des CPAM peuvent-ils assurer une activité dépendant d'un autre employeur ? Ces salariés ont une double hiérarchie, double contrainte RH et double charge mentale.

La CGT avait été très claire lors de notre rencontre du 6 mai, il n'était pas question que les salariés missionnés pour « le contact tracing », effectuent leur activité habituelle en parallèle.

C'est inacceptable !

Par ailleurs, la plupart des agents qui travaillent sur ces plateformes, ne sont pas soumis au secret médical, pourtant les médias l'affirment. Il vous reste donc la mission de démentir cela, car vous le savez bien, aucun agent n'a reçu une assermentation depuis le début de cette activité.

Quant aux assurés sociaux, êtes-vous sur de respecter leur vie privée ? Quand un « malade source » donne les coordonnées de ses éventuels contacts, sont-ils d'accord pour cela ?

A toutes ces questions, la CGT affirme, que vous auriez dû répondre avant de mettre en place un tel dispositif, qui ne se révélera pour l'instant pas plus efficace pour les assurés sociaux que le dispositif de surveillance des 34 maladies à déclaration obligatoire. Restera la contrainte pour les organismes et leur personnel déjà affaiblis.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, le 16 mai, en plein weekend, là encore, vous informez les directeurs de la réouverture de toutes les plateformes téléphoniques fermées durant le confinement, ainsi que la mise en place d'une ligne dédiée à « l'orientation offre de soins ».

Tout cela pour le 25 mai, laissant ainsi une semaine avec jour férié et pont, pour tout organiser.

LA CGT DIT STOP ! Les salariés de la Sécurité Sociale ne sont pas corvéables et malléables à souhait !

Depuis des années nous demandons des embauches de salariés en CDI pour faire fonctionner correctement les services de notre institution, et aujourd'hui vous nous parlez d'embauches d'intérimaires.

Mais de qui se moque-t-on ?

La suppression de milliers d'emplois dans nos organismes, le gel des salaires et les exonérations de cotisations se poursuivent. Pour preuve, en pleine crise sanitaire l'employeur continue de dérouler les négociations sur la classification comme si de rien n'était avec un projet qui est loin de répondre à la reconnaissance des engagements des personnels.

La seule obsession de l'employeur c'est la baisse des coûts de gestion !

Par conséquent : les conditions de travail se sont dégradées, les salariés sont épuisés, mal payés et le service aux assurés sociaux, trop souvent, mal rendu.

Et aujourd'hui, en pleine crise, avec une situation encore plus dégradée, vous claquez des doigts, demandez de recruter 800 intérimaires pour mettre en place un dispositif, qui flatte peut-être votre égo, mais qui n'apporte aucune plus-value à notre institution et à ses salariés.

Les assurés sociaux n'ont pas besoin d'une ligne téléphonique supplémentaire, ils ont besoin qu'on leur réponde, soit par téléphone, soit par mail, soit en accueil physique et que l'on traite leur dossier dans les meilleurs délais.

Mais pour tout cela, il faut du matériel et des outils qui fonctionnent, des salariés en nombre suffisant, bien formés, bien rémunérés, motivés, pas du personnel précaire, intérimaire qu'on recrute en 2 jours et qu'on jette quand la mission n'est plus impérieuse et remplacée par une autre.

Dans cette crise sanitaire qui devient sociale, la Sécurité Sociale a une importance majeure, les salariés le savent bien, et depuis le début ils travaillent et s'adaptent au mieux, pour rendre le meilleur service aux assurés. Notre ministre, nos directions et vous-même l'avez reconnu par l'adresse d'éloges.

Mais les félicitations, c'est comme les médailles, ça n'aide pas à accomplir nos missions ni à vivre voir à survivre ...

Nous n'avons pas besoin d'intérimaires pour faire fonctionner nos plateformes téléphoniques, **nous avons besoin de salariés en CDI, formés, avec des perspectives d'évolution professionnelle, de bonnes conditions de travail et des salaires décents.**

Il ne faudrait pas que le quotidien professionnel des salariés de l'assurance maladie soit le même qu'avant la crise sanitaire, et il serait inacceptable que leurs conditions de travail soient encore détériorées.

Si vous pensez, comme nous, que la Sécurité Sociale est l'outil nécessaire aux citoyens qui vivent en France, pour les aider à faire face dignement à cette crise, alors, « quel qu'en soit le coût » comme l'a dit le Président de la République, donnez-nous les moyens de la faire fonctionner, et le personnel répondra présent.

Sinon, vous devenez responsable et complice de la destruction de la Sécurité sociale et plus largement, de notre modèle social.